

La tenue comptable du CSE 1 jour



I - Un rôle-clé : le trésorier

- Sa place au sein du CSE
- Statut, fonctions et moyens du trésorier
- Rôle du trésorier adjoint

II - La gestion comptable professionnelle

- Les obligations selon la taille des CSE
- Les seuils définissant la taille des CSE
- Le rapport de gestion

III - Tenir la comptabilité du CSE

- L'utilisation contrôlée et légale des budgets
- La gestion des activités sociales et culturelles

IV - Communiquer sur l'activité du CSE

- Choisir le support de comptabilité
- Le compte rendu annuel
- Le budget prévisionnel

V - Les responsabilités du trésorier

- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale
- Les assurances du CSE

**Appréhender le risque URSSAF et
Maîtriser les obligations comptables**

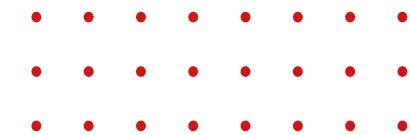


Prérequis

Avoir suivi l'Essentiel du CSE ou Rôle et Fonctionnement du CSE

Objectifs

- Identifier, définir et maîtriser les missions du trésorier.
- Maîtriser les obligations comptables du CSE.
- Apprendre à gérer de manière transparente et sécurisée les budgets du CSE.



Tarifs*



I – Les fondamentaux

II – Les formations Expert

1 jour	1 450 €	1 750 €
2 jours	2 650 €*	3 250 €
3 jours	3 800 €*	4 900 €
4 jours	4 900 €*	
5 jours	5 950 €*	

*Journées de formation consécutives

Le nombre de participants est ILLIMITE





Modalités d'accès

Modalités d'accès

Dès que le devis est retourné signé par le CSE, on enclenche le processus de mobilisation des ressources. Cette étape est généralement très courte car la programmation de la formation est réalisée d'un commun accord lors de l'édition du devis.

En présentiel : Une salle doit être disponible dans les locaux de l'établissement, ou définie par le client.

En distanciel : Accès à la salle de formation virtuelle via un lien envoyé suite à la validation du devis. Lorsque la formation est à distance, chaque stagiaire doit avoir un ordinateur connecté à internet pour suivre la formation.

Délai d'accès

La durée estimée entre la validation du projet par le CSE et le début de la prestation sera précisée dans l'offre commerciale.

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances en début et fin de formation sous forme de quizz.

Un questionnaire à chaud est proposé en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé 6 mois après la formation, pour apprécier et évaluer l'impact sur l'entreprise par le biais des apprentissages des apprenants.

Méthodes mobilisées

En présentiel : paperboard, support remis à chaque participant ; support projeté.

En distanciel : via Zoom, écran partagé.

La formation est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique (Cas pratiques et exercices). Les stagiaires sont acteurs-trices de leur formation.

L'utilisation d'outils interactifs et numériques est fréquente mais pas systématique.

Ainsi, vous serez peut-être amenés à utiliser votre smartphone, tablette ou ordinateur portable pour participer à certaines activités. Il est toutefois prévu des alternatives pour celles et ceux qui n'auraient pas la possibilité d'utiliser de tels outils.

Les modalités précédemment citées dépendent des objectifs pédagogiques et généraux et visent à inclure l'ensemble des profils d'apprenants, dans une démarche d'intelligence collective.

Travail possible sur des documents de l'établissement (notamment pour la lecture des comptes de l'entreprise).

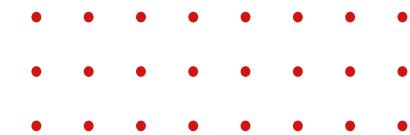
Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera composée de votre référente administrative et d'un.e formateur.trice qui vous contactera 15 jours avant la formation pour faire un point sur vos besoins et vos attentes.

Accessibilité PSH (personne en situation de handicap)

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap : Pour toute situation de handicap, vous pouvez nous contacter en amont. Notre référent se tient à votre disposition au 09 74 77 30 95.





Vos droits à la formation



Pour la formation économique*

Les membres titulaires du CSE, élus pour la première fois, bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. La durée de cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale. Désormais, cette formation peut porter sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise.

Le temps consacré à cette formation est considéré comme temps de travail et n'est pas imputé sur les heures de délégation. En absence d'accord dérogatoire, le financement de la formation est pris en charge par le budget de fonctionnement du comité.

Il existe un délai de prévenance : vous devez informer votre employeur au minimum 30 jours avant le début du stage.

NB : Si les élus suppléants ne peuvent pas, de droit, suivre cette formation, ils peuvent bénéficier d'heures de délégation qui leur seraient cédées par des élus titulaires, et les poser pour assister à la formation.

Pour la formation SSCT*

Les membres du CSE, titulaires et suppléants, bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Cette formation est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat pendant 4 ans, consécutifs ou non. La formation dure 5 jours dans toutes les entreprises lors du premier mandat. En cas de renouvellement, cette durée sera portée à 3 jours, sauf pour les membres de la CSSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés, pour lesquels la durée de 5 jours est conservée.

Comme pour la formation économique, un délai de prévenance de 30 jours doit être respecté pour informer l'employeur. Cette demande précise la date du congé, la durée de celui-ci, le prix du stage et le nom de l'organisme chargé de l'assurer. La formation est cette fois entièrement financée par l'employeur. Le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et rémunéré comme tel.

NB : Si vous devez vous déplacer pour assister à la formation, les frais sont pris en charge par l'employeur :

- pour les frais de déplacement : à hauteur du tarif de seconde classe des chemins de fer, applicable au trajet entre l'établissement et le lieu de dispense de la formation;
- pour les frais d'hébergement : suivant le barème de frais de mission des fonctionnaires (entre 70 à 110 € selon la localisation).

* Attention, il s'agit du cadre légal. Un accord d'entreprise est susceptible d'aménager la réglementation.

Contact



30 Rue Di Cardelino
30 133 Les Angles

Téléphone : 09 74 77 30 95

info@auceo.fr

Suivi Post-Formation :

**Vous bénéficiez
d'un mois d'assistance gratuit
afin de répondre
à toutes interrogations**

